

## Tunisie : arrestation de 20 personnes revendiquant le droit d'asile

En sit-in durant une semaine devant la délégation de l'Union européenne à Tunis, 20 réfugiés du camp de Choucha, de nationalité tchadienne, soudanaise et nigériane, manifestaient dans l'espoir de trouver une solution à leur problème. Ils ont cependant été arrêtés et emmenés au centre de rétention de Wardia, réservé aux étrangers en situation irrégulière. Ces arrestations ont été condamnées par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), association de soutien aux migrants et aux réfugiés. Le collectif Article 13 a également publié un communiqué s'indignant de cette situation.

En l'absence d'un cadre législatif relatif au droit d'asile et à la gestion des flux migratoires, les réfugiés se trouvent dans une situation de vide juridique en Tunisie. Le pays a accueilli environ 1 million d'étrangers ayant fui la Libye par le principal point de passage frontalier de Ras Jedir. C'est à proximité de la frontière que le camp de Choucha a été mis en place. Bien que ce camp ait été officiellement fermé le 30 juin 2013, nombreux sont les réfugiés qui s'y trouvent encore.

La nouvelle Constitution tunisienne, entrée en vigueur le lundi 10 février 2014, garantit dans son article 26 le droit d'asile politique. Malgré une promesse faite par le gouvernement tunisien au mois de juillet 2013, la question des réfugiés et en particulier ceux de l'ancien camp de Choucha reste pour le moment en suspens.

Cependant, le HCR estime que les manifestants arrêtés sont des migrants et non pas des réfugiés et que leur demande d'asile n'était pas fondée, raison pour laquelle le statut de réfugié leur a été refusé. Indigné, le FTDES insiste sur le fait qu'il s'agit bien de réfugiés et demande leur libération immédiate ainsi l'octroi de cartes de séjour à tous les réfugiés de Choucha.

Pour plus d'information, consultez [l'article du d'AlHuffington Post Maghreb](#) et [le communiqué du FTDES](#) (les deux en français).